UNION VALDÔTAINE

EN MOUVEMENT DEPUIS 1945

2026

rif. 2026/09

SETTEMBRE

Fornitore	OPS ADV srl	
Supporto	**La Vallée Notizie**	
Fattura	A-001025 – 30.09.2026	
Pagamento	26.10.2026	
Uscite	05.08.2026	**Échos**valdôtains – Aux racines du régionalisme catholique valdôtaine ;
	05.08.2026	L'autonomie, par définition ;
	12.08.2026	**Échos**valdôtains – 13 septembre : la coscience valdôtaine ;
	19.08.2026	**Échos**valdôtains – 13 septembre : la coscience valdôtaine ;

Riferime
nti normativi principali:

- Regolamento (UE) 2024/900 – disciplina la trasparenza e il targeting della pubblicità politica, imponendo etichettatura chiara, indicazione del soggetto promotore e finalità, e divieti di finanziamento esterno non autorizzato.
- D.L. 28 dicembre 2013, n. 149, L. 21 febbraio 2014, n. 13 – tracciabilità e rendicontazione dei contributi utilizzati per campagne di comunicazione politica.
- L. 28 dicembre 2000, n. 28 – regole di par condicio e accesso equo ai mezzi di comunicazione durante le campagne elettorali.

Cedente/prestatore (fornitore)

Identificativo fiscale ai fini IVA: IT03626630044
Codice fiscale: 03626630044
Denominazione: **OPS ADV S.R.L.**
Regime fiscale: RF01 ordinario
Indirizzo: VIA CAMPI 29/L
Comune: MERATE Provincia: LC
Cap: 23807 Nazione: IT

Terzo Intermediario

Identificativo fiscale ai fini IVA: IT08452770962
Denominazione: **OMNIADOC SPA**

Cessionario/committente (cliente)

Codice fiscale: 80007410071
Denominazione: **UNION VALDOTAINE**
Indirizzo: AVENUE DES MAQUISARDS 29
Comune: AOSTA Provincia: AO
Cap: 11100 Nazione: IT

Tipologia documento	Art. 73	Numero documento	Data documento	Codice destinatario
TD01 fattura		A-001025	30-09-2026	W7YVJK9

Cod. articolo	Descrizione	Quantità	Prezzo unitario	UM	Sconto o magg.	%IVA	Prezzo totale
	Contratto 029275 del 27-08-2026 Contratto 020179 del 26-02-2026 ----------						
	Ns.Ord.N. 20179 del 26.02.2026 LA VALLEE NOTIZIE 2026/36 Set. 05 QUARTO COLORE CRONACA, GENERICO, COMMERCIALE	1,00	100,00	N.		22,00	100,00
	LA VALLEE NOTIZIE 2026/37 Set. 12 QUARTO COLORE CRONACA, GENERICO, COMMERCIALE	1,00	100,00	N.		22,00	100,00
	LA VALLEE NOTIZIE 2026/38 Set. 19 4X8 FINESTRA 32 MOD COLORE CRONACA, GENERICO, COMMERCIALE	1,00	100,00	N.		22,00	100,00
	Ns.Ord.N. 29275 del 27.08.2026 LA VALLEE NOTIZIE 2026/36 Set. 05 PAGINA INTERA COLORE CRONACA, GENERICO, COMMERCIALE	1,00	600,00	N.		22,00	600,00
	Diritti Fissi	1,00	2,58	N.		22,00	2,58

RIEPILOGHI IVA E TOTALI

esigibilità iva / riferimenti normativi	%IVA	Spese accessorie	Arr.	Totale imponibile	Totale imposta
I (esigibilità immediata) IVA 22%	22,00			902,58	198,57

Importo bollo	Sconto/Maggiorazione	Arr.	Totale documento
			1.101,15

Modalità pagamento	Dettagli	Scadenze	Importo
MP05 Bonifico	IBAN IT71R0333248420000001514535 BIC PASBITGG	Data termine 30-09-2026 31gg Data scadenza 31-10-2026	1.101,15

Allegati:

- 072_C0128219_F01_001025_2026.pdf

Denominazione: **UNION VALDOTAINE**

B.C.C. VALDOSTANA COOPERATIVE DE CREDIT VALDOTAINE S.C.R.L.

BCC VALDOSTANA
CREDITO COOPERATIVO ITALIANO

Riepilogo

NR. DIST	TIPOLOGIA	DATA INVIO	NR. DISP	CONTO ORDINANTE	ORDINANTE	ST DIST
924	Bonifici	26/10/2026 16.52	1	IT51R0858701200000050100211	UNION VALDOTAINE	Richiesto

Bonifico Nr. 1

DATI ORDINANTE

Conto di addebito IT51R0858701200000050100211

Denominazione banca B.C.C. VALDOSTANA COOPERATIVE DE CREDIT VALDOTAINE S.C.R.L.

Denominazione Ordinante UNION VALDOTAINE

Codice SIA CJM4P **Codice Fiscale/P.IVA** 80007410071

ABI Banca 08587 **BIC Banca** CCRTIT2TVAL

Richiesta esito al titolare No

DATI BENEFICIARIO

Beneficiario OPS ADV S.R.L.

IBAN beneficiario IT71R0333248420000001514535

Indirizzo MERATE LC 23807 VIA CAMPI 29/L

Codice Paese IT

DATI BONIFICO

Causale bancaria CASH

Data esecuzione 27/10/2026 **Data/ora invio** 26/10/2026 16.52

Identificativo disposizione cc70845b-7a24-4e87-b869-79db268480fa

Stato Inserito

Importo **- 1.101,15 €** **Modalità** Ordinaria

Causale SALDO FATTURA N. A-001025 DEL 30-09-2026

Transaction ID

Aux racines du régionalisme catholique valdôtain

IN MEMORIAM

En Vallée d'Aoste, le régionalisme catholique ne fut pas seulement une doctrine politique : il naquit d'une conception de la société fondée sur la dignité de la personne, la valeur des communautés et le bien commun.

Trois des seize fondateurs de l'Union Valdôtaine, les chanoines Jean-Joconde Stévenin, Joseph Bréan et Charles Bovard, en incarnent une expression très significative.

Stévenin en fut l'un des précurseurs. Figure majeure du catholicisme social valdôtain, il associa l'action pastorale à un engagement concret, favorisant caisses rurales, coopératives et formes de solidarité renforçant les communautés locales. Son régionalisme concevait l'autonomie non comme un privilège, mais comme la reconnaissance de la capacité d'une communauté à gouverner ses intérêts. En mai 1945, son projet de Statut prévoyait de larges pouvoirs pour la Vallée d'Aoste, la parité des langues française et italienne ainsi que la propriété régionale des eaux publiques et des richesses du sous-sol.

Avec Joseph Bréan, cette pensée acquit une dimension plus doctrinale. Dans Civilisation alpestre, il voyait dans le christianisme une force capable d'unir sans effacer les identités. Il défendait une « organisation fédérative » fondée sur « le respect de la dignité humaine et des particularismes de chaque communauté ». L'autonomie devenait ainsi l'expression politique d'un principe chrétien : l'homme ne vit pas isolé, mais au sein de communautés qui doivent être respectées, responsabilisées et libres de déterminer leur avenir.

Charles Bovard, proche de Bréan et de Chanoux, s'inscrit dans cette même saison intellectuelle et civique. Son engagement dans la Résistance et dans la défense de l'identité valdôtaine témoigne d'un autonomisme où culture, foi, justice sociale et liberté collective pouvaient se rejoindre.

Le 13 septembre 1945, Stévenin, Bréan et Bovard apportèrent ainsi à la naissance de l'Union Valdôtaine une tradition précise : celle d'un régionalisme qui ne sépare pas l'autonomie de la personne, la liberté de la responsabilité, l'identité de l'ouverture. Une pensée qui demeure l'une des racines profondes du fédéralisme valdôtain.

Message politique financé par Union Valdôtaine (80007410071) Règlement Ue 2024/900

unionvaldotaine.org

AUTONOMIE [ɔtɔnɔmi — otonomi] n. f. — 1596 ; gr. *autonomia*, de *autos* « soi-même », et *nomos* « loi ».

1. Situation d'une collectivité, d'un organisme public dotés de pouvoirs et d'institutions leur permettant de gérer les affaires qui leur sont propres sans interférence du pouvoir central.

UNION VALDÔTAINE

EN MOUVEMENT DEPUIS 1945

L'Autonomie, par définition.

Message politique financé par Union Valdôtaine (80007410071) Règlement Ue 2024/900

13 septembre : la conscience valdôtaine

Le 13 septembre 1945 marque la naissance de l'Union Valdôtaine, mais cette date s'inscrit dans une histoire plus longue : celle de la renaissance de la Vallée d'Aoste après le fascisme et la guerre, lorsqu'il fallait réparer les atteintes portées aux libertés, aux droits du Pays, au français et à son autonomie. Il fallait retrouver cet esprit d'autogouvernement qui appartient à la conscience valdôtaine.

Cette renaissance ne commence pas en 1945. Elle plonge ses racines dans les combats de la Ligue Valdôtaine, de la Jeune Vallée d'Aoste, d'Émile Chanoux et de tous ceux qui avaient continué à affirmer une question valdôtaine : de langue, de droits, d'institutions et d'autonomie.

Après la Libération, cette volonté se retrouve dans le Comité de libération valdôtain, où différentes tendances travaillent pour défendre la Vallée. Les jeunes et les femmes y jouent aussi leur rôle : Maria Ida Viglino participe à cette reconstruction.

L'Union Valdôtaine naît de cette expérience. Il fallait donner une continuité politique à la Résistance, défendre une autonomie encore insuffisante et faire vivre les institutions, la langue et la capacité de la Vallée à décider de son avenir. Plus de la moitié des fondateurs avaient été membres de la Jeune Vallée d'Aoste et proches de Chanoux, dont ils héritèrent la pensée fédéraliste.

Séverin Caveri incarne le passage de cette revendication aux institutions : avec lui, l'autonomie devient gouvernement et responsabilité. Lino Binel rappelle qu'elle ne fut jamais pensée comme une simple question administrative, mais comme une vision des rapports entre peuples, régions et États.

Le fédéralisme signifie reconnaître les communautés, leurs droits, leurs langues et leur capacité de se gouverner. Pour la Vallée d'Aoste, défendre le français et l'autonomie signifie rester elle-même tout en s'ouvrant à l'Europe.

Aujourd'hui, cette mémoire n'a de sens que si elle demeure bien vivante. L'autonomie n'est jamais acquise : elle doit être voulue et défendue. L'Union Valdôtaine, retrouvée dans son unité, doit porter cette conscience, pour assurer au peuple valdôtain un avenir de liberté et de progrès.

Joseph-César Perrin

Message politique financé par Union Valdôtaine (80007410071) Règlement Ue 2024/900

13 septembre : la conscience valdôtaine

ANNIVERSAIRE

Le 13 septembre 1945 marque la naissance de l'Union Valdôtaine, mais cette date s'inscrit dans une histoire plus longue : celle de la renaissance de la Vallée d'Aoste après le fascisme et la guerre, lorsqu'il fallait réparer les atteintes portées aux libertés, aux droits du Pays, au français et à son autonomie. Il fallait retrouver cet esprit d'autogouvernement qui appartient à la conscience valdôtaine.

Cette renaissance ne commence pas en 1945. Elle plonge ses racines dans les combats de la Ligue Valdôtaine, de la Jeune Vallée d'Aoste, d'Émile Chanoux et de tous ceux qui avaient continué à affirmer une question valdôtaine : de langue, de droits, d'institutions et d'autonomie.

Après la Libération, cette volonté se retrouve dans le Comité de libération valdôtain, où différentes tendances travaillent pour défendre la Vallée. Les jeunes et les femmes y jouent aussi leur rôle : Maria Ida Viglino participe à cette reconstruction.

L'Union Valdôtaine naît de cette expérience. Il fallait donner une continuité politique à la Résistance, défendre une autonomie encore insuffisante et faire vivre les institutions, la langue et la capacité de la Vallée à décider de son avenir. Plus de la moitié des fondateurs avaient été membres de la Jeune Vallée d'Aoste et proches de Chanoux, dont ils héritèrent la pensée fédéraliste.

Séverin Caveri incarne le passage de cette revendication aux institutions : avec lui, l'autonomie devient gouvernement et responsabilité. Lino Binel rappelle qu'elle ne fut jamais pensée comme une simple question administrative, mais comme une vision des rapports entre peuples, régions et États. Le fédéralisme signifie reconnaître les communautés, leurs droits, leurs langues et leur capacité de se gouverner. Pour la Vallée d'Aoste, défendre le français et l'autonomie signifie rester elle-même tout en s'ouvrant à l'Europe.

Aujourd'hui, cette mémoire n'a de sens que si elle demeure bien vivante. L'autonomie n'est jamais acquise : elle doit être voulue et défendue. L'Union Valdôtaine, retrouvée dans son unité, doit porter cette conscience, pour assurer au peuple valdôtain un avenir de liberté et de progrès.

Joseph-César Perrin

Message politique financé par Union Valdôtaine (80007410071) Règlement Ue 2024/900